

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2010 À 19 HEURES

L'An deux mille dix, le quinze du mois d'avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session budgétaire d'avril.

Présents : CAMOUGRAND Nathalie, 2^{ème} adjointe - CARAMANTE Ange, 4^{ème} adjoint - CASTAINGS Dominique - DARMAILLACQ Evelyne, 3^{ème} adjointe - DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe - FERREIRA Mireille - HERRY Emmanuelle - JOUSSELIN Nadine - LAPEYRADE Alain - MAUBOURGUET Jean-Pierre - MEIRANESIO Laurent - SAUBION Béatrice

Absente excusée : CABANNES Chantal, jusqu'au point 8.1 inclus.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Evelyne DARMAILLACQ, désignée à l'unanimité, soit par 13 voix.

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2010

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*

* *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Affaires juridiques
3. Aires de dépôt du littoral
4. Location communale
5. Service de médecine professionnelle
6. Personnel
7. Approbation des comptes administratifs 2009
8. Approbation des comptes de gestion 2009
9. Vote des taux des impôts locaux
10. Affectation des résultats de l'exercice 2009 et Adoption des budgets primitifs 2010
11. Affaires diverses

En premier lieu, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter le rajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Droit de préemption urbain
- Don

Vote pour approuver cette adjonction :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- pour : 13

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires juridiques
4. Aires de dépôt du littoral
5. Location communale
6. Service de médecine professionnelle
7. Personnel
8. Approbation des comptes administratifs 2009
9. Approbation des comptes de gestion 2009
10. Vote des taux des impôts locaux
11. Affectation des résultats de l'exercice 2009 et adoption des budgets primitifs 2010
12. Don
13. Affaires diverses

Monsieur le Maire rappelle la règle qui veut que tout conseiller municipal intéressé par une décision se doit de quitter la salle afin de laisser l'assemblée délibérer valablement. Il demande donc à chacun de veiller au respect de cette règle en se retirant le cas échéant.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 12 mars 2010 dont le secrétaire de séance était M. Dominique CASTAINGS.

Mme SAUBION dit qu'elle n'avait pas demandé à ce que sa lettre recommandée du 9 mars 2010 soit jointe au procès-verbal. Monsieur le Maire lui répond que c'est lui-même qui l'avait sollicité. Il ajoute qu'il faut savoir assumer ses actes.

Monsieur le Maire revient sur l'affirmation de M. MAUBOURGUET et de Mme SAUBION quant à l'*illégalité* de l'élection relative à la Commission d'adjudication et d'appel d'offres. Il leur demande d'en apporter les preuves, faute de quoi il considèrera cela comme de la diffamation et le traitera comme tel. Il ajoute que le mot *illégal* revient trop souvent dans leurs propos.

Vote pour l'approbation du procès-verbal :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- exprimés : 13
- contre : 3 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- pour : 10

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

2.1 EXERCÉ AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Quatre DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées ; elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

Bien vendu : terrain non bâti de 1.022 m², lieu dit Benedit
Prix : 80.000 €

Bien vendu : terrain bâti de 1.099 m², bourg de St-Girons
Prix : 155.000 €

Bien vendu : terrain non bâti (parking quote-part 3/100 de 1.197 m²) à St-Girons
Prix : 750 €

Bien vendu : terrain non bâti de 288 m² à Paile
Prix : non communiqué

2.2 SOUMIS A L'ASSEMBLEE

Etant directement intéressé par cette D.I.A., Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pour laisser l'assemblée délibérer valablement.

Mme Karine DASQUET, 1^{ère} adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée et énonce la DIA :

- Bien vendu : terrain de 1.022 m², lot 7 du lotissement Cout de l'Auga
- Prix : 86.000 €

Après examen du document par l'opposition, elle fait procéder au vote pour décider ou non de la préemption de cette parcelle et autoriser le Maire à signer le document :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- contre la préemption : 12

Dont délibération.

3. AFFAIRES JURIDIQUES

Sans objet.

4. AIRES DE DEPOT DU LITTORAL

4.1 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement a été approuvé par délibération du 17 septembre 2009. Or, depuis, le Conseil Régional d'Aquitaine n'a pas octroyé la subvention demandée ; celle-ci sera donc prise en charge par l'Etat.

Pour mémoire, coût des travaux :

- lot n° 1 : terrassements – sols – plantations, HT	13.650,00 €
- lot n° 2 : métallerie – clôtures, HT	28.200,00 €
TOTAL HT	41.850,00 €
T.V.A. à 19.6%	8.202,60 €
TOTAL TTC	50.052,60 €

Nouveau plan de financement :

Union Européenne	33,00 %	13.810,00 €
Etat (FNADT) (<i>à la place du Conseil Régional</i>)	20,00 %	8.370,00 €
Conseil Général des Landes	23,50 %	9.835,00 €
Autofinancement (sur fonds libres communaux)	23,50 %	9.835,00 €
Fonds de compensation de la TVA		8.202,60 €
SOIT UN TOTAL DE		50.052,60 €

Vote pour en prendre acte :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- pour : 13

Dont délibération.

4.2 AVENANT N° 1 DU LOT N° 2

Cet avenant est nécessaire pour réaliser des prestations complémentaires au lot n° 2, destinées à optimiser et sécuriser les aires en fonctionnement nocturne, soit :

- butées en traverses de chemin de fer liaisonnées et amarrées au sol
- bandes rétro réfléchissantes sur les poteaux des clôtures latérales
- rails de protection des hauts de clôtures latérales

soit un avenant d'un montant de 1.566,72 € H.T., 1.873,80 TTC.

Nouveau montant du marché : 16.466,72 € H.T. soit 19.694,20 € TTC

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver cet avenant et l'autoriser à le signer :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- pour : 13

Dont délibération.

5. LOCATION COMMUNALE

Melle Laetitia FOURGS, locataire communale de l'appartement du lac (maison Paron) souhaite quitter le logement le 30 avril 2010 et sollicite la réduction du délai de préavis en le portant à un mois au lieu de trois.

Vote pour écourter le délai :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- pour : 13

Dont délibération.

6. SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Concerne le suivi médical du personnel communal par le Service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion des Landes.

Modification du tarif pour l'exercice 2010 pour les agents des collectivités territoriales, sans distinction : 55,65 € (au lieu de 53,00 € en 2009).

Vote pour approuver ce tarif et autoriser le Maire à signer l'avenant :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- pour : 13

Dont délibération.

7. PERSONNEL

7.1 CREATION DE POSTES PAR SUBSTITUTION

7.1.1 AGENT DE MAITRISE

Au titre de la promotion interne, M. Jean-Claude FOURGS a été inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise à compter du 15 avril 2010.

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps complet d'agent de maîtrise, par substitution à celui d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe occupé actuellement par M. FOURGS.

Il fait procéder au vote pour créer ce poste et l'autoriser à procéder au recrutement après avoir satisfait aux procédures obligatoires de publicité de vacance d'emploi :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- pour : 13

Dont délibération.

7.1.2 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Trois agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade sans examen professionnel. Il s'agit de Messieurs Gilles DUMORA, Bernard LACOMME et Patrick LHERBIER.

Monsieur le Maire propose de créer 3 postes à temps complet d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, par substitution aux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe occupés actuellement par ces agents.

Il fait procéder au vote pour créer ces trois postes et l'autoriser à procéder au recrutement après avoir satisfait aux procédures obligatoires de publicité de vacance d'emploi :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- pour : 13

Dont délibération.

7.2 FORMATION DU PERSONNEL

La formation est obligatoire pour le montage d'installations pour spectacle : tribunes (temporaire) démontable ou tribune télescopique.

Après une consultation sommaire, il s'avère que le mieux disant pour dispenser cette formation est l'APAVE, agence de Mont de Marsan, avec un montant de 2.500,00€ HT la session de 2 jours pour 10 agents.

Vote pour approuver cette formation et autoriser le Maire à signer la convention afférente :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 13
- pour : 13

Dont délibération.

8. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Avant d'aborder la lecture des documents comptables, Monsieur le Maire précise que ces documents budgétaires ont reçu l'avis favorable de la Commission Economie le jeudi 8 avril 2010.

Il dépose sur la table les documents afférents à l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2010 des budgets :

- lotissement Mestejouan
- budget principal de la commune

Il atteste de leur conformité avec les comptes de gestion établis par Monsieur DUBAN, comptable de la commune.

Mme DASQUET procède à la lecture de tous les comptes administratifs.

Monsieur le Maire rappelle que ces documents budgétaires font l'objet d'un recours déposé par Mme SAUBION devant le Tribunal Administratif et qu'il ne fera donc aucun commentaire.

8.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 LOTISSEMENT MESTEJOUAN

Résultats :

- excédent de fonctionnement : 128.204,00 €
- équilibre en investissement
- soit un excédent global de clôture : 128.204,00 €

Dépenses :

Les travaux de ce lotissement ont repris en octobre 2009 et les factures correspondantes ont été payées sur l'exercice 2010. Ce qui explique qu'il n'y a aucune dépense enregistrée au compte administratif 2009.

Recettes :

Des recettes de vente de lots figurent au compte administratif 2009 pour un total de 117.614 €. (Un seul lot reste à encaisser, l'acte de vente ayant été signé en février 2010 : le lot n° 8 réservé à M. BOUSSERT Mickael et Mme MORONTI Angélique).

Monsieur le Maire se retire pour laisser l'Assemblée valablement délibérer.

Mme DASQUET est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée pendant le retrait du Maire de la salle du Conseil.

Mme DASQUET fait procéder au vote pour l'approbation du compte administratif 2009 :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- exprimés : 12
- contre : 3 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- pour : 9

Dont délibération.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, reprend la présidence de l'assemblée et remercie les élus qui lui ont accordé leur confiance.

Mme Chantal CABANNES rejoint la séance.

8.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 COMMUNE

Mme DASQUET donne lecture des comptes.

- excédent de fonctionnement : 1.300.136,90 €
(soit environ 272.000 € de plus qu'en 2009)
- excédent d'investissement : 184.955,51 €
(sensiblement identique à 2009 - environ 7.000 € de moins)
- soit un excédent global de clôture : 1.485.092,41 €

Commentaires sur la section « FONCTIONNEMENT » (excédentaire de 1.300.136,90 €)

En dépenses (2.588.414,49 € de réalisations, soit 77 % des prévisions budgétaires)

Quelques précisions :

Comptes en forte augmentation :

- 60631 (fournitures d'entretien) : 119.177 €
- 60632 (fournitures de petit équipement) : 86.753 €
- 60633 (fournitures de voirie) : 20.323 €
- 60636 (vêtements de travail) : 15.797 €

L'augmentation est due principalement à :

- la tempête Klaus et ses répercussions (dégâts matériels et embauche de CAE qu'il a fallu habiller et équiper)

- la création du service communal bâtiment et son action :

- . dans le cadre de l'EHPAD
- . dans le cadre de l'entretien général des bâtiments communaux
- . pour la remise en état des bâtiments dégradés par la tempête Klaus

Phénomène de bascule : plus de dépenses dans les comptes d'achat de fournitures (comptes 60631 et 60632 cités ci avant) et moins de dépenses au compte 61522 (entretien/réparations de bâtiments -12.450 € en 2009 au lieu de 97.509 € en 2008).

En recettes (3.888.551,39 € de réalisations, soit 116 % des prévisions budgétaires) :

Quelques précisions :

- au compte 7362 (taxe de séjour) : à cause de la suppression de la « journée complémentaire » ; 156.000 € environ de recettes 2008 ont été encaissés en 2009. La prévision n'englobait pas la recette 2009 qui a cependant été encaissée en 2010.

- au compte 74718 : remboursement de l'Etat salaires CAE (crédits prévus initialement au compte 6419)

- au chapitre 75 :

. compte 752 (revenus des immeubles) : la location du camping Le Col Vert (2008 et 2009 encaissés en 2009)

. compte 758 (produits divers de gestion courante) :

. le solde du CCP du budget eau : 4.381,24 €

. une recette nouvelle depuis 2009 : le remboursement de l'EHPAD pour les interventions techniques diverses des services techniques (principalement du service bâtiment) : 14.597 € qui viennent en atténuation des dépenses de fonctionnement citées ci-avant.

- au chapitre 77 :

. compte 775 (produits des cessions d'immobilisations) : soulte de l'échange de terrain avec M. MORANDINI : 25.600 €

. compte 7788 (produits exceptionnels divers) : 13.131 € (principalement les indemnités de sinistres bâtiments par GROUPAMA pour la tempête Klaus)

Section « INVESTISSEMENT » (excédentaire de 184.955,51 €)

En dépenses (638.197,91 € de réalisations, soit 57 % des prévisions budgétaires)

En recettes (823.153,42 € de réalisations, soit 74 % des prévisions budgétaires)

Monsieur le Maire se retire pour laisser l'Assemblée valablement délibérer.

Mme DASQUET est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée pendant le retrait du Maire de la salle du Conseil.

Mme DASQUET fait procéder au vote pour l'approbation du compte administratif 2009 :

- membres en exercice : 14

- ayant pris part à la délibération : 13

- votants : 12

- abstention : 1 (M. MAUBOURGUET qui, n'ayant voté ni pour ni contre, ne se considère cependant pas comme abstentionniste)

- exprimés : 12

- contre : 2 (Mme SAUBION et Mme FERREIRA)

- pour : 10

Dont délibération.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, reprend la présidence de l'assemblée et remercie les élus qui lui ont accordé leur confiance.

9. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009

COMPTES DE GESTION COMMUNE ET LOTISSEMENT MESTEJOUAN

Etablis par Monsieur DUBAN, comptable de la commune, ils sont conformes aux comptes administratifs qui viennent d'être approuvés.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour leur approbation :

	<u>Budget principal de la Commune</u>	<u>Budget annexe lotiss. Mestejouan</u>
- membres en exercice :	14	14
- ayant pris part à la délibération :	14	14
- votants :	14	14
- contre :	03	03
	(M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)	
- pour :	11	11

Dont délibération.

10. VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Ils sont les suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2010	Taux Commune 2010	Impôts 2010
taxe habitation	1 592 000 €	14,93%	237.686 €
taxe foncière (bâti)	2 188 000 €	17,91%	391 871 €
taxe foncière (non bâti)	153 800 €	36,33%	55 876 €
Soit un produit de taxes communales de			677 575 €

Soit 7.858 € de plus qu'en 2009, en raison de l'actualisation et de la revalorisation annuelle des bases par les services fiscaux.

Vote pour approuver le maintien de ces taux, tels qu'ils ont servi de base au budget 2010 :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 14
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

11. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 ET ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

Il s'agit d'adopter les 2 budgets primitifs suivants :

- le budget annexe du lotissement Mestejouan
- le budget principal de la Commune

Monsieur le Maire dépose sur la table tous les documents afférents au vote de ces budgets.

11.1 BUDGET PRIMITIF 2010 ANNEXE DU LOTISSEMENT MESTEJOUAN

Mme DASQUET en donne lecture.

Il s'équilibre à :

- 303.292 € en section de fonctionnement
- 146.351 € en section d'investissement

Rien de particulier, si ce n'est que les travaux seront terminés cette année et qu'il reste un seul lot à encaisser, soit la somme de 28.737 €.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont pratiquement terminés et que ce budget devrait dégager un excédent de clôture.

Vote pour l'adoption du budget primitif 2010 du lotissement MESTEJOUAN :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 14
- votants : 14
- exprimés : 14
- contre : 3 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- pour : 11

Dont délibération.

11.2 BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010 DE LA COMMUNE

11.2.1 AFFECTATION DU RESULTAT 2009

L'affectation du résultat du budget principal est la suivante, en raison de :

- un excédent de fonctionnement cumulé de	1.300.136,90 €
- un excédent d'investissement de	184.955,51 €
- un déficit des restes à réaliser de	263.000,00 €

Soit un besoin de financement de

78.044,49 €

Il convient donc d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement, soit :

- la somme de 78.044,49 € au compte 1068 (section de fonctionnement)
- le solde, à savoir la somme de 1.222.092,41 € au report à nouveau, compte 002 (section de fonctionnement).

Vote pour approuver cette affectation :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 14
- votants : 14
- abstention : 1 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 13
- contre : 2 (Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- pour : 11

Dont délibération.

11.2.2 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

L'objectif de base de ce budget est de parvenir à obtenir une commune en bon état de propreté et d'entretien.

Les grandes lignes sont :

- a) Poursuite de la remise en état de la Commune :
Travail de fond commencé en 2009

- pour le patrimoine bâti :

. remise à niveau des bâtiments (peintures extérieures, équipements de base, etc...)

- pour la voirie et les réseaux :

. remise à niveau des réseaux, notamment pour un meilleur écoulement des eaux de pluie.

Pour cela, mise en œuvre des moyens matériels nécessaires, aussi bien en fonctionnement (matériaux), qu'en investissement (équipements techniques spécifiques).

- b) Mise en valeur du patrimoine architectural historique (églises, colonnes de sauveté)

- c) Opérations d'investissement à poursuivre

Le budget s'équilibre à :

- 3.830.322 € en section de fonctionnement

- 1.318.922 € en section d'investissement

Avant d'en faire lecture, Monsieur le Maire précise que, comme l'an dernier, l'enveloppe prévue au compte 6574 (subventions aux associations) sera ventilée ultérieurement, après analyse détaillée des demandes qui continuent à arriver.

En ce qui concerne la dette de la Commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le taux d'endettement est de 7,06 % (contre 8,95 % en 2009). Il continue à baisser du fait qu'aucun nouvel emprunt n'ait été souscrit.

Mme FERREIRA :

- souligne que les dépenses imprévues sont le double de l'an dernier
- demande si des devis ont été produits pour la mise aux normes des cimetières
- demande si le centre de santé fera l'objet d'un emprunt ou sera financé sur fonds libres

Monsieur le Maire lui répond que des devis ont été établis mais que, pour l'instant, on en est au stade des prévisions budgétaires et que les devis seront étudiés en temps voulu.

En réponse à une question de Mme FERREIRA, Mme CAMOUGRAND informe que les dos d'âne seront atténués à VIELLE lors de la réfection de la route départementale.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour adopter ce budget :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 14
- votants : 14
- exprimés : 14
- contre : 3 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- pour : 11

Dont délibération.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et souligne qu'il s'agissait du troisième budget et qu'il en reste trois.

12. DON

Monsieur le Maire, rappelle que, dans le cadre de la tempête *KLAUS*, la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS a bénéficié d'un geste de solidarité (300 €) émanant de SAINT-GIRONS en ARIEGE. Il propose d'agir de même envers une commune sinistrée de la tempête *XYNTHIA*. Le choix se porte arbitrairement sur la Commune de CHARRON (17230), en Charente Maritime.

Il fait procéder au vote pour approuver le don de 300 € à cette Commune :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 14
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

13. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. MAUBOURGUET en date du 13 avril 2010 relative à la présente réunion et demande à ce qu'elle soit annexée au procès-verbal.

Suite à une question de M. MAUBOURGUET sur l'élaboration de ces budgets, un débat s'engage sur le déroulement de la procédure.

Mme SAUBION demande à nouveau l'allongement du délai de convocation aux réunions du Conseil Municipal. Monsieur le Maire lui répond qu'il applique le délai légal.

M. LAPEYRADE se déclare satisfait de la gestion budgétaire de la Commune qui clôture l'année 2009 avec un excédent substantiel.

La séance est levée à 20 h 37.

Est annexée au présent procès-verbal :

- lettre recommandée avec accusé de réception de M. MAUBOURGUET en date du 13 avril 2010.

MAUBOURGUET Jean-Pierre
Quartier Delès
40560 Vielle St Girons

St Girons le 13.04.10



Monsieur le Maire
Mairie
Place Jean BARBE
40560 Vielle St Girons

Lettre recommandée avec A.R

Objet : Réunion du conseil municipal du 15.04.10

Monsieur le Maire,

J'accuse réception aujourd'hui même de votre convocation. Celle-ci à été postée le 9.04.10 à Castets. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a déjà eu des soucis de distribution sur Vielle St Girons par rapport aux changements d'acheminements effectués par la poste.

Pour vous tous, il n'y a pas de problème mais pour moi qui ne suis pas autorisé à assister aux réunions préparatoires et qui n'arrive déjà pas à avoir les dossiers complets quand je le souhaite afin de pouvoir ~~pour~~ délibérer... .

Il ne me reste que très peu de temps pour venir en mairie et il s'agit de voter le budget !.... Lors de la dernière réunion il vous a été demandé d'envoyer les convocations beaucoup plus tôt afin que nous puissions prendre nos dispositions.

Une nouvelle fois, je vous demande de les envoyer une semaine avant sachant que l'on rencontre un problème de délai de distribution.

Vous en remerciant, veuillez accepter Monsieur le Maire mes salutations.

Jean -Pierre Maubourguet